



Traité Kiddouchine

Michna 6 - Chapitre 2

בָו הַמִּקְדֵשׁ שְׁתִי נְשִׁים בְשׂוֹהַ פְּרוֹתָה, או אִישָׁה אֶחָת בְּפַחַות
מִשׂוֹהַ פְּרוֹתָה--אֲפָعָל פִי שְׁלַח סְבָלוֹנוֹת לְאַחֲרַ מִכְןָ--אִינָה
מִקְודָשָׁת, שְׁמַחְמָת קִידּוּשִׁין הַרְאִשׁוֹן שְׁלַח. וְכָن הַקְטָן שְׁקִידָשָׁ.

Si quelqu'un se consacre deux femmes pour la valeur d'une Perouta, ou s'il se consacre une femme pour une valeur moindre que Perouta, bien qu'il ait envoyé après cela le cadeau de fiançailles, elle n'est pas consacrée, du fait qu'il ne l'a envoyé qu'en raison de la première consécration. Il en est de même lorsqu'un mineur se consacre une femme comme épouse.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions